

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la Gestion et de la Planification Immobilière **Direction de la gestion des projets immobiliers**

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : IMM-15799

Descriptif : Remplacer les panneaux de distribution et les transformateurs de la salle électrique, de l'aréna Pete Morin situé au 1925 Rue Saint-Antoine Lachine, afin d'assurer la pérennité du bâtiment avec une installation électrique conforme.

Date d'ouverture : Les ouvertures ont lieu le mardi 22 février 2022 à 13h30.

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@montreal.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du jeudi 20 janvier 2022

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

La visite supervisée des lieux est obligatoire, veuillez prendre rendez-vous avant le 28 janvier 2022 à 13:30 à l'adresse courriel suivante :

immeubles.soumissions@montreal.ca.

Les visites auront lieu : 27 janvier 2022 à 8 :30 - 9 :30 - 10 :30 - 11 :30

31 janvier 2022 à 8 :30 - 9 :30 - 10 :30 - 11:30

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 20 janvier 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Journaux de publication : Le Devoir X Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non X

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? _____